

## Séance publique du 21 juin 2005

### Délibération n° 2005-2739

commission principale : développement économique

objet : **Démarche Lyon ville de l'entrepreneuriat - Soutien à l'association Action'elles pour son programme d'actions 2005 - Avenant à la convention de partenariat - Subvention**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction des affaires économiques et internationales - Pôle innovation

#### Le Conseil,

Vu le rapport du 31 mai 2005, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

#### *Le contexte général*

La création et la reprise d'entreprises sont des facteurs-clés du développement économique de l'agglomération lyonnaise et de son positionnement à l'échelle européenne. En effet, le renouvellement du tissu économique local, comme l'affirmation du dynamisme économique de l'agglomération sont liés à la création d'un véritable pôle d'excellence en matière d'entrepreneuriat.

Il s'agit à la fois d'augmenter le nombre de créations et de reprises d'entreprises dans l'agglomération lyonnaise mais également de favoriser le développement et la pérennité de ces entreprises.

Pour cela, la Communauté urbaine, en concertation avec ses partenaires regroupés au sein de Grand Lyon, l'esprit d'entreprise, développe depuis plusieurs années une politique globale en faveur de la création et de la reprise d'entreprises.

La structuration des réseaux d'accompagnement et de financement des porteurs de projet atteint aujourd'hui une maturité. Sous l'impulsion de la Communauté urbaine l'ensemble des acteurs s'est rassemblé sous une même bannière Lyon ville de l'entrepreneuriat. Cela permet, aujourd'hui, de fournir une offre complète quelles que soient la maturité et la typologie de projet.

Les chiffres, en matière de création d'entreprise, démontrent la pertinence de cette offre. En effet, l'aire urbaine de Lyon compte 10 713 créations en 2003 dont 8 358 créations pures et 1 855 reprises. Cela représente une croissance de 10 % par rapport à 2002. En deux ans, le nombre de créations pures a augmenté de plus de 15 %, contre 10 % en moyenne pour la région Rhône-Alpes et la France. De plus, l'agglomération connaît une croissance continue du nombre de créations depuis 2001, à la différence des autres métropoles françaises.

L'entrepreneuriat au féminin reste une problématique à part entière, notamment pour ce qui concerne la sensibilisation et l'accompagnement des femmes. Les statistiques font apparaître des marges de progression importantes en matière de création par les femmes :

- à population égale, les femmes ne représentent que 30 % des créations d'entreprises françaises,
- les projets portés par des femmes sont généralement de taille inférieure à ceux portés par des hommes et connaissent une croissance moins importante,
- les projets sont généralement moins matures à leur lancement du fait d'une réponse inadaptée aux besoins spécifiques en matière d'accompagnement.

C'est dans ce contexte que la communauté urbaine de Lyon soutient l'association Action'elles pour son action en matière de sensibilisation et d'accompagnement *ante* et post-crédation des femmes créatrices d'entreprises.

*Les orientations communautaires en matière d'entrepreneuriat*

La politique communautaire de développement de l'entrepreneuriat poursuit trois objectifs :

- une organisation territoriale de l'accueil et de l'accompagnement,
- l'organisation d'une chaîne de l'accompagnement performant pour les porteurs de projet depuis l'amont-l'idée d'entreprendre- jusqu'à l'aval - le développement de la jeune entreprise,
- une réponse de qualité aux besoins de tous les porteurs de projet : depuis la micro-entreprise jusqu'à la jeune entreprise innovante.

Les axes développés par la Communauté urbaine afin de satisfaire à ces objectifs sont les suivants :

- le développement de l'esprit d'entreprendre afin d'augmenter le nombre de porteurs de projet d'une manière générale,
- une réflexion sur la territorialisation et la qualité de l'accompagnement délivré aux porteurs de projet, initiée dans le cadre du projet Pacerel et qui trouve aujourd'hui une concrétisation dans Lyon ville de l'entrepreneuriat à travers la définition de portes d'entrée dans chaque conférence des maires,
- une politique de soutien à la création d'entreprises innovantes , par le soutien aux structures intervenant aux différents stades de l'accompagnement, par le développement d'une offre immobilière dédiée et par l'accès aux financements des projets.

*L'action d'Action'elles au sein du dispositif d'agglomération pour la création d'entreprises*

L'association Action'elles a signé avec dix-sept autres partenaires la charte Lyon ville de l'entrepreneuriat en juin 2004.

Action'elles délivre un service complémentaire à celui mis en œuvre par le centre départemental d'information et de documentation des femmes et des familles (CIF), les chambres consulaires, les plates-formes de financement et les autres acteurs de la création d'entreprise. Ce service est spécifiquement adressé au public féminin.

Action'elles est un centre de ressources et de formation pour le public féminin. Son action va de la sensibilisation jusqu'à l'accompagnement post-crédation des créatrices d'entreprise.

Son action est complémentaire de celle du CIF en terme de public. Le CIF reçoit essentiellement un public dans une logique d'insertion par l'économique ou de création d'activité. Action'elles a une action plus orientée vers la création d'activités ou de petites entreprises à vocation économique portées par des femmes ayant la capacité à développer leurs entreprises, ayant pour l'essentiel une formation supérieure.

L'organisation territoriale de l'accompagnement et du financement est mise en œuvre dans le cadre du dispositif Lyon ville de l'entrepreneuriat. L'implication d'Action'elles dans la démarche doit permettre d'améliorer encore la proximité de ses services avec ses publics cibles. Cela permet également à cette structure d'être clairement identifiée pour permettre une meilleure orientation des porteuses de projet.

*Avenant à la convention avec Action'elles dans le cadre de son programme annuel d'activités 2005*

La communauté urbaine de Lyon et Action'elles ont passé, en 2003, une convention triennale de partenariat essentiellement axée sur la réalisation des projets suivants :

- le renforcement de l'accueil et de l'accompagnement des femmes entrepreneurs de l'agglomération lyonnaise,
- la promotion de l'entrepreneuriat au féminin par l'organisation d'un événement de communication et la participation à différents événements d'ampleur nationale,
- Action'elles accepte de contribuer au contenu et/ou services du portail économique de l'agglomération lyonnaise par le biais de son site Internet.

La présente délibération concerne l'avenant 2005 à la convention. En 2005, la convention sera axée principalement sur l'accompagnement *ante* et post-crédation des porteuses de projet.

### *Le bilan 2004 du fonctionnement d'Action'elles*

En 2004, Action'elles compte 33 adhérentes (femmes ayant créé leur entreprise) dans la région Rhône-Alpes et 100 pré-adhérentes (femmes accompagnées dans leur projet de création d'entreprise).

#### Les journées de sensibilisation

Ces interventions s'adressent aux futures créatrices et entrepreneuses ainsi qu'aux créatrices effectives. Ces journées ont pour but de sensibiliser les jeunes créatrices potentielles et effectives aux difficultés et réalités du métier de chef d'entreprise, ceci par l'intermédiaire de l'expérience-terrain des animatrices, elles-mêmes des créatrices d'entreprises.

Six journées de sensibilisation ont été mises en place en 2004 en Rhône-Alpes. Elles ont réuni 27 participantes sur Lyon ;

#### Les entretiens individuels *ante* et post-crédation

On dénombre, en 2004, 145 entretiens individuels dans la région Rhône-Alpes, soit 98 porteuses de projet rencontrées. Ces entretiens individuels ont débouché sur la création de 17 entreprises en 2004 ;

#### Les ateliers formation

Action'elles a mis en place des ateliers-repas d'une durée de trois heures sur des thèmes précis et qui traitent de façon pratique l'essentiel des problèmes rencontrés par les jeunes entrepreneuses : la gestion et la prévention des impayés, le montage d'un mailing ciblé, les relations avec son banquier, l'entretien commercial, la gestion du stress, etc.

Ces ateliers sont animés en priorité par des membres d'Action'elles confirmés et experts du sujet traité. Ils permettent aux créatrices en devenir de rencontrer des jeunes créatrices et de profiter ainsi de leur partage d'expérience. Quinze ateliers ont été organisés à Lyon et ont rassemblé 117 participantes ;

#### La participation active au projet Pacerel et implication dans le dispositif L\_VE

Dans le cadre de l'axe n° 3 du projet Pacerel semer l'esprit d'entreprendre, Action'elles a conduit une étude sur l'entrepreneuriat féminin.

En 2004, Action'elles a signé la charte de Lyon ville de l'entrepreneuriat s'engageant ainsi à concrétiser le travail de partenariat et à améliorer la qualité de l'accompagnement des créateurs d'entreprise. L'association participe aux réunions territoriales conduites dans la Conférence centre ;

#### Les actions de sensibilisation et de communication locales

- . la participation d'Action'elles au salon des entrepreneurs en juin 2004 à Lyon,
- . la participation aux grands débats des salons des entrepreneurs de Lyon et Paris,
- . la grande soirée des dix ans d'Action'elles le 25 juin 2004 avec la participation de monsieur Jean Agnes, président de la chambre de commerce et d'industrie de Lyon,
- . la participation à la mise en place du projet plate-forme de l'entrepreneuriat féminin avec la région Rhône-Alpes.

### *Les perspectives pour 2005*

L'année 2005 est une année charnière avec la mise en œuvre concrète du dispositif L\_VE. Cela se traduit par une nouvelle structuration et la définition d'un mode de gouvernance.

Le développement du dispositif Lyon ville de l'entrepreneuriat implique pour les acteurs signataires :

- la nécessité de participer à la promotion du dispositif et donc d'afficher leur implication dans le dispositif (notamment sur les documents de communication),
- une réelle transparence dans le suivi et le bilan des actions engagées.

Il est donc proposé que l'avenant 2005 à la convention intègre les exigences suivantes :

*La communication-sensibilisation*

- l'affichage systématique du logo L\_VE sur les supports et lors des actions de communication conduites par Action'elles,
- le salon des entrepreneurs et autres manifestations : participation d'Action'elles sous la bannière L\_VE au même titre que les autres partenaires du dispositif,
- l'association Action'elles accepte de contribuer au contenu et/ou services du portail économique de l'agglomération lyonnaise par le biais de son site Internet.

*La contribution au développement du dispositif L\_VE*

- le recentrage sur l'accompagnement post-crédation des créatrices d'entreprise. Objectifs 2005 : 50 participantes aux ateliers de formation, soirées-conférences et actions de marrainage,
- la réorientation systématique des porteurs de projet vers les autres acteurs du dispositif : lorsque la nature du projet ou le profil de la créatrice l'exige :

- . suivi du nombre de porteurs de projet réorientés vers le réseau,
- . liste des structures vers lesquelles sont réorientés les porteurs de projet.

*La proposition de partenariat*

Afin de poursuivre les actions engagées en 2004 et de pérenniser l'action d'Action'elles au sein du dispositif Lyon ville de l'entrepreneuriat, il est proposé une participation financière de la Communauté urbaine de 7 622 € en 2005.

Le budget prévisionnel 2005 d'Action'elles

Dépenses	Montant (en €)	Recettes	Montant
<b>achats</b>	<b>30 300</b>	<b>subvention d'exploitation</b>	
<b>services extérieurs</b>	<b>98 612</b>	<b>Etat</b>	<b>57 500</b>
dont sous-traitance générale :	<b>94 280</b>	<b>CDC</b>	<b>20 000</b>
- ateliers formation	10 580	<b>régions</b>	50 000
- journées de sensibilisation	34 200	dont Rhône-Alpes	15 000
- entretiens individuels	49 500	<b>Communes et Communautés</b>	28 622
dont assurances et loyers	4 332	dont Communauté urbaine	7 622
<b>autres services extérieurs</b>	<b>24 400</b>	<b>BDPME</b>	1 500
<b>charges de personnel</b>	<b>32 700</b>	<b>fonds européens</b>	25 000
<b>charges exceptionnelles</b>	<b>10 460</b>	<b>autres produits de gestion courante</b>	<b>13 850</b>
<b>personnels bénévoles</b>	<b>6 500</b>	<b>dons en nature</b>	<b>6 500</b>
<b>total des charges</b>	<b>202 972</b>	<b>total des produits</b>	<b>202 972</b>

Vu ledit dossier ;

Oùï l'avis de sa commission développement économique ;

**DELIBERE**

**1° - Autorise** monsieur le président à signer l'avenant à la convention de partenariat avec l'association Action'elles pour l'année 2005.

**2° - Approuve** le versement d'une subvention d'un montant de 7 622 € pour l'exercice 2005 à Action'elles.

**3° - Cette dépense** sera imputée au budget de la Communauté urbaine - exercice 2005 - compte 657 480 - fonction 90.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme,  
le président,  
pour le président,